

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1197 accordant un secours temporaire à. Saleh Mohamed Madh.

n° 1197

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 novembre 1949

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro
30 novembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 2 mars 1936 fixant les conditions d'attribution des secours concédés sur les fonds du budget local et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vu la lettre n° 1359/C. du 21 septembre 1949 du commandant de cercle de Djibouti

Vu la lettre n° 565/F. du 30 septembre 1949 du chef du service du personnel, des finances et de la comptabilité

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un secours temporaire de dix mille francs est accordé pour l'année 1949 à Saleh Mohamed Madhi, Arabe Zeidi, expolicier.
Art. 2. —Ce secours est imputable au budget local, exercice 1949, chapitre Y, article 10, paragraphe 5. Art. 3. —La présente décision sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel du territoire.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R, CHAMBOREDON,